



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

maisons de retraite

Question écrite n° 75512

### Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la hausse significative du coût d'hébergement en maison de retraite pour les personnes âgées en raison de l'augmentation du prix de journée. Il lui cite l'exemple d'une personne dépendante qui touchait la PSD avant janvier 2002 assumant un coût de 6 438,39 francs, et qui perçoit aujourd'hui la PSD, laissant à sa charge la somme de 1 157,85 euros, soit une augmentation de 17,5 %. La réforme, prévue en 1997 et décidée en 2001, de la PSD en APA avait notamment pour but d'améliorer la situation des personnes âgées handicapées, pensionnaires de maisons de retraite publiques. Au stade de la mise en oeuvre de l'APA dans le département de la Loire, une inquiétude apparaît quant à l'augmentation du prix de journée. En effet, on constate d'abord que le prix d'hébergement, même allégé de la partie dépendance, n'a pas significativement baissé, contrairement à ce qui avait été annoncé. Le coût des 35 heures, non compensé pour les maisons de retraite publiques, s'ajoute aux dépenses habituelles d'hébergement. Le cumul du prix d'hébergement et du prix « dépendance » est en augmentation lourde en raison des charges non couvertes par l'APA dans les établissements qui n'ont pas choisi de recourir à la dotation globale. L'augmentation des coûts de pension en maison de retraite va donc pénaliser les personnes âgées et leurs familles et/ou se traduire par un alourdissement du budget départemental d'aide sociale. Il lui demande donc les mesures financières ou administratives qu'elle compte prendre pour empêcher cette hausse insupportable du prix de journée en maisons de retraite publiques.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yves Nicolin](#)

**Circonscription :** Loire (5<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75512

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 avril 2002, page 2068